

LABEL VIE

DESCRIPTIF PEDAGOGIQUE

« Action participative de prévention, de préservation de l'autonome et du lien social »

1. Objectifs de l'action

Préserver l'autonomie
Améliorer la qualité de vie des personnes retraitées
Renforcer le lien social
Entretenir le capital santé
Lutter contre les situations de fragilité sociales et économiques

2. Public cible

Les personnes retraitées vivant à domicile (GIR 5 et 6), et prioritairement

- les seniors en situation de fragilité économique et sociale, et ou isolées,
- les jeunes retraités
- ayant récemment perdu un proche ou ayant un proche placé en établissement,
- vivant en foyer de travailleurs migrants ou en résidence sociale.

3. Modalité de l'action

L'élaboration de l'offre de prévention doit naître d'une démarche participative c'est-à-dire intégrant les seniors ciblés eux-mêmes, avec le ou les opérateurs amenant à une démarche de co-construction.

Le projet sera conçu à partir d'une analyse de besoins et sera la réponse à une problématique générique liée au bien être des seniors (des jeunes retraités aux plus âgés). Le déploiement se fera au niveau d'un territoire de taille variable en fonction de la dynamique de celui-ci.

Le sujet principal sera défini autour du bien être à la retraite sous sa forme générale.

Il doit s'agir de la construction d'un projet en plusieurs étapes. L'ensemble des thématiques santé habituelles (sommeil, nutrition, activité physique, bien être) alimentera le fil conducteur proposé.



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent



SÉCURITÉ SOCIALE INDEPENDANTS



santé famille
assurance services
L'essentiel & plus encore



4. Méthodologie

L'opérateur a en charge les phases suivantes :

- Communication

- cibler et informer le public de façon générale, une requête effectuée par les caisses de retraite sera initiée en parallèle,
- valoriser l'association Label Vie dans les supports de communication,

- Logistique / mobilisation

- rechercher la salle,
- se concerter avec les acteurs locaux (coordination avec programmation existante),

- Mise en oeuvre

- définir et proposer une démarche projet avec retro-planning précis,
- détailler les étapes et les éventuels intervenants professionnels, y compris le contenu de chacune des séances.

- Evaluation

- établir le bilan quantitatif et qualitatif qui devra particulièrement porter sur :
- l'évaluation de la co-construction de l'action avec le public visé
- l'évaluation de l'assiduité des participants à la démarche.



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent



SÉCURITÉ SOCIALE INDEPENDANTS

